

LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN

VESPA VELUTINA NIGRITHORAX

PRESENTATION DE L'ESPECE

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années les 2/3 du territoire français et a été repéré en Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Portugal.

Le département du Morbihan a été touché depuis 2011 et la présence du Frelon Asiatique y progresse de manière exponentielle comme sur le reste du territoire breton. On recense pour 2015 en Bretagne plus de 10 000 nids.

RECONNAISSANCE :



Frelon Asiatique

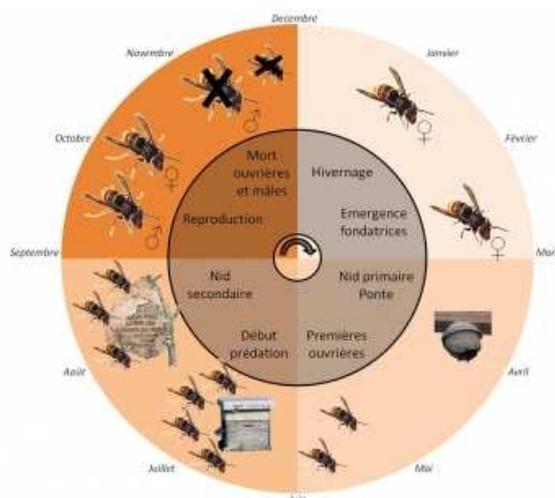
Le Frelon Asiatique ou frelon à pattes jaunes, *Vespa Velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et les pattes sont jaunes aux extrémités.



Frelon Européen

Le Frelon Européen, *Vespa Crabro*, souvent confondu avec le Frelon Asiatique, à l'abdomen jaune clair avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et ses pattes sont marrons. Il est plus imposant et peut mesurer jusqu'à 35 mm pour les fondatrices.

LE CYCLE DU FRELON ASIATIQUE :



Source : INRA

.../...

LES NIDS :

. Nid primaire de Frelon Asiatique en évolution :



Source : MM. CAMUS et FONTAINE (Plougoumelen)

Au printemps, la fondatrice débute seule la construction de son nid, dans un lieu abrité (auvent, cabanon, abri de jardin, porche de maison, ...). Il ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas, c'est le nid primaire. Quand le nid atteint la taille d'un gros melon, fin juin-début juillet, il y a déjà de nombreuses naissances d'ouvrières. Si l'emplacement ne convient plus à son développement (manque de place ou dérangement), la colonie migre alors très rapidement pour s'installer le plus souvent à la cime d'un arbre ou dans une haie et être hors d'atteinte et de vue.

. Nid secondaire de Frelon Asiatique :

Source : FDGDON 56



Ce nouveau nid ou nid secondaire, qui est construit lui aussi en cellulose, aura l'ouverture positionnée latéralement. Il peut atteindre 1 m de diamètre et abriter jusqu'à 1 500 frelons à partir d'Août. En septembre/octobre, un nid peut libérer plusieurs centaines de reines. Toutes ne seront pas fécondées (40 %). De plus, il y aura énormément de mortalité durant l'hiver et au printemps.

Le nid, par la suite, va périr et ne sera pas réutilisé.

➤ Des confusions sont possibles



Nid de Frelon Européen

Source : FDGDON 56

Le Frelon Européen construit également un nid, mais qui est ouvert en partie inférieure. Il installe son nid préférentiellement dans le tronc des arbres creux, dans les bâtiments, rarement en partie aérienne.



Nid de guêpes des buissons

Le nid de Guêpes des buissons, installé dans des haies, peut être confondu avec celui du Frelon Asiatique et l'expertise définitive de l'espèce présente à partir du simple nid est parfois difficile.

.../...

LES RISQUES

Danger pour l'homme : Le Frelon Asiatique n'est pas agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire. Par contre, lors de l'approche du nid (< 5 m), les attaques peuvent être collectives et virulentes. Le danger est réel dès lors que le nid est relativement bas (arbuste, haie, broussaille, ...), lors d'opérations de taillage, de débroussaillage et lors de travaux d'élagage ou dans les vergers. Sa piqûre, si elle est douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une Guêpe ou d'un Frelon Européen.

Danger pour les abeilles : Les ruchers situés non loin des nids sont les principales victimes du Frelon Asiatique. Le thorax des abeilles, riche en protéine, est l'une des principales sources d'alimentation des larves. De plus, cela provoque un stress des abeilles et une vulnérabilité plus grande face aux maladies.



Photo : Jean Haxaire

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le classement du Frelon Asiatique en danger sanitaire de deuxième catégorie ne constitue en rien une obligation de lutte contre l'espèce. La décision de destruction et les coûts de mise en œuvre incombent au propriétaire du fond sur lequel se trouve le nid.
- L'Etat ne prévoit pas à ce stade de participer au financement des mesures de lutte contre le Frelon Asiatique.
- La problématique du développement du Frelon Asiatique est prise en compte par l'Etat uniquement pour son impact sur l'activité apicole.

QUELLES ACTIONS POSSIBLES

L'Etat, par une note de service du 10 Mai 2013 (DGAL/SDSPA/N2013-8082), recommande des actions de surveillance, de prévention et de lutte à mettre en œuvre dans les départements afin de limiter la prédation par le Frelon Asiatique dans les ruchers.

.../...

Cette note de service aborde :

- ☞ les éléments d'identification de l'espèce
- ☞ la lutte par destruction des nids
- ☞ le piégeage des ruchers

Afin de suivre au mieux ces recommandations, un Comité de Pilotage, a été mis en place dès 2015 dans le Morbihan avec tous les acteurs concernés : Joël LABBE, Sénateur, la FDGDON 56, le GDS Apicole, le Syndicat Apicole, le Conseil Départemental, l'Association des Maires (Communes et Communautés de communes).

Une organisation de lutte a été mise en place (nomination d'un référent Frelon par commune, incitation au piégeage des fondatrices au printemps notamment, destruction des nids primaires et secondaires), cette organisation sera reconduite sur les mêmes bases en 2016.